Affaire suivie par :
Lydia BIEHLMANN
Service Licences
licences@ffsquash.com

Saint Maur des Fossés le 1er juin 2015

RENOUVELLEMENT D'AFFILIATION SAISON 2015-2016

A l'attention du Président de l'association

Cher (e) Président(e),

Nous tenons à vous remercier pour votre travail et votre soutien pendant la saison passée au service de la grande famille du squash Français.

Tout d'abord, nous avons le plaisir de vous annoncer que le nouvel outil de la base de données est en fin de développement, nous vous précisons que vous pourrez tester l'ensemble de cet outil au fur et à mesure de l'avancement. Nous vous informerons régulièrement par mail.

Il nous a cependant imposé quelques changements :

- la numérotation de toutes nos associations a changé, ainsi, en lieu et place du numéro (ancien_Num) votre association sera désormais identifiée avec le code (Nouveau_Num).
- pour des raisons de sécurité, vos identifiants de connexion sont désormais liés à la personne (Président, Secrétaire/Trésorier/Correspondant) et non plus à la structure.

Nous vous informerons dès l'ouverture de la nouvelle base de données de vos identifiants et mot de passe qui vous permettront de découvrir prochainement le nouvel espace personnalisé dédiée à votre association.

Pour 2015/2016, vous pourrez vous-même renouveler votre affiliation en ligne, et ce à partir du 1er septembre 2015. Pour cette saison, nous conservons cependant les deux procédures suivantes :

a) vous ré-affilier et régler en ligne en utilisant votre « Espace Association » (cf mode d'emploi).

   Point important : *Les associations qui auront opté pour le prélèvement doivent avoir informé leur banque de ce mode de paiement en leur adressant l'autorisation ci-jointe avec copie à la fédération ; en cas de rejet bancaire, les frais vous seront facturés.*

b) régler votre affiliation par chèque, vous devrez nous faire parvenir le coupon réponse ci-joint, accompagné du règlement avant le 31juillet 2015 (cf mode d'emploi). Vous pourrez ensuite renouveler votre affiliation en ligne après encaissement de votre chèque.

Pour ce qui concerne votre club hébergeur il sera, par défaut, celui de la saison passée. Si vous souhaitez être rattaché à un autre club, vous devrez en faire la demande écrite (mail ou courrier) directement au service « licences » de la F.F.Squash avant le **31/07/2015.**

Nous vous précisons aussi que :

- Le renouvellement d'affiliation sera impossible en cas de dettes de l'association.
- Pour des raisons de responsabilité civile et pénale, le Président ou -le responsable de section » pour les associations relevant d'une structure omnisports -doit obligatoirement être licencié (au moins licence Squash PASS). De plus, le système ne validera pas votre affiliation si le Bureau Exécutif n'est pas complet (cf mode d'emploi).
- Pour tout changement concernant le Bureau Exécutif de votre association, merci de bien vouloir nous envoyer votre dernier compte-rendu d'Assemblée Générale.
- Pour tout changement de domiciliation, de l'intitulé ou des statuts de votre association, merci de bien vouloir nous adresser le récépissé de déclaration en Préfecture et une copie des documents modifiés.

Une fois votre affiliation validée par le système, vous pourrez engager le renouvellement et la souscription de vos licences.

Remarque : Dans l'éventualité où votre club hébergeur n'aurait pas renvoyé la « Convention Club Affilié » signée aux services de la F.F.Squash avant votre affiliation, le coût appliqué aux licences que vous souscririez ne bénéficiera pas du tarif préférentiel.

Nous vous rappelons que seul un club affilié à la Fédération française de squash peut organiser une compétition officielle.

Informations complémentaires relatives aux licences :
L'Assemblée Générale du 28 mars 2015 a validé l'augmentation du tarif unitaire de chacune de nos licences d'un euro, excepté la licence scolaire.

TABLEAU DES DIFFERENTES LICENCES ET TARIFS

	Compétition Fédérale	Compétition Corpo	Pratique Loisir		Tarif normal	Tarif préférentiel club
Licence Fédérale	x	x	x		48 €	44 €
Licence Corpo		x	x		33 €	31 €
Licence Jeune	x	x	x		22 €	19 €
Squash Pass			x		18 €	16 €
Licence-Scolaire			x		7 €	7 €

Toutes les licences reste valables du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, exceptée la licence « Squash Pass » qui est valable 1 an, de date à date à compter du jour de sa saisie.

Un mode d'emploi détaillé relatif à la saisie et à la modification des licences.

Au plaisir de vous compter parmi les membres de la Fédération française de squash cette prochaine saison sportive, je vous prie d'accepter, cher(e) président(e), mes sincères salutations sportives.

Secrétaire général de la F.F.SQUASH
Jean Denis BARBET

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 Saint-Maur-des-Fossés - Tél.: 01 55 12 34 90 - Fax : 01 55 12 34 91
Site Internet : www.ffsquash.com - Email : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

RENOUVELLEMENT AFFILIATION SAISON 2015-2016

A renvoyer « Uniquement si règlement par chèque » (et) Ou changement « de club affilié »

Je renouvelle l'affiliation pour mon association « pour la saison -2015-2016 ».
Cotisation 2015-2016 : **130 euros**

N° Affiliation (7chiffres):

communiqué dans ce courrier « expl » A074005

Si mon Association change de club hébergeur en 2015-2016.
Nom et adresse complète du nouveau club (Celui-ci doit être affilié à la F.F.SQUASH) :

………..

………...

Règlement de votre cotisation

□ **Par chèque :** *l'association sera active à reception du chèque par la fédération*

N° de chèque : ______ *Banque :* ______

Date & Signature obligatoire :

A renvoyer au service licences avant le 31/07/2015

par mail licences@ffsquash.com,
par courrier Fédération française de squash - 2 rue de Paris 94100 -ST MAUR DES FOSSES

Toute demande incomplète ou illisible sera rejetée

Autorisation de Prélèvement

« Exemplaire à retourner à la F.F.SQUASH »

J'autorise la Fédération Française de Squash à effectuer un prélèvement automatique sur mon compte ci-joint pour le paiement de mes factures.

Nom et Adresse du débiteur :

Nom de l'association ....

N° de l'association : ....

Adresse ....
....
....
C.P. .... **Ville** ....

Compte à débiter

Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.
....	....	....

IBAN :...
BIC : ....

Nom et Adresse de l'Etablissement Teneur du Compte à débiter :
....

Référence Unique Mandat : à mettre automatiquement via la base de données

Nom et Adresse du Créditeur :

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris
94100 ST MAUR DES FOSSES
Identifiant Créancier SEPA : FR85ZZZ45052

N'oubliez pas :

- De signer votre autorisation
- D'y joindre un relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- D'adresser un exemplaire à votre banque ainsi que à la FF Squash

Date et Signature : ....

Autorisation de Prélèvement

« Exemplaire à envoyer à votre banque »

J'autorise la Fédération Française de Squash à effectuer un prélèvement automatique sur mon compte ci-joint pour le paiement de mes factures.

Nom et Adresse du débiteur :

Nom de l'association ………………………………………………………………………………………..
N° de l'association : ……………………………………………………………………………………

Adresse ……………………………………………………………………………………………………
……
……
C.P. ……………………… **Ville** ………………………………………………………………………

Compte à débiter

Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.
……….	………………………………………	………………………

IBAN :………………………………………………………………………………………
BIC : ………………………………………………………………………………………

Nom et Adresse de l'Etablissement Teneur du Compte à débiter :
…………………………………………………………………………………………………

Référence Unique Mandat : à mettre automatiquement via la base de données

Nom et Adresse du Créditeur :

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris
94100 ST MAUR DES FOSSES
Identifiant Créancier SEPA : FR85ZZZ45052

N'oubliez pas :

- De signer votre autorisation
- D'y joindre un relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- D'adresser un exemplaire à votre banque ainsi que à la FF Squash

Date et Signature : …………………………………

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 Saint-Maur-des-Fossés - Tél.: 01 55 12 34 90 - Fax : 01 55 12 34 91
Site Internet : www.ffsquash.com - Email : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981